

# Travailleurs migrants : sans soutien et à statut précaire

## Rapport provincial: l'Alberta

### Résumé

L'Alberta s'appuie sur le Programme des travailleurs étrangers temporaires plus que toute autre province canadienne. Depuis 2008, la province finance la prestation des services d'accueil et d'établissement aux travailleurs migrants, à l'exception des cours de langue. Ces services ont connu un niveau d'utilisation élevé de la part des travailleurs migrants; toutefois, les ONG qui ont répondu au sondage croient que les travailleurs migrants nécessitent davantage de soutien adapté à leurs besoins spécifiques, et un financement plus stable pour permettre une planification à long terme. En raison de la vulnérabilité des travailleurs migrants, davantage de services tels que les activités de défense des droits et de soutien juridique sont nécessaires. L'absence de formation linguistique est considérée comme une lacune importante, particulièrement puisque cela limite les possibilités des travailleurs migrants à accéder au Programme des candidats à l'immigration de l'Alberta.

L'Alberta fournit un service d'assistance téléphonique et un bureau consultatif précisément pour soutenir les travailleurs migrants, et elle a approuvé certaines modifications législatives destinées à protéger les travailleurs migrants. Toutefois, les répondants ont jugé insuffisantes les ressources allouées à ces activités d'appui, et à l'application des dispositions législatives. L'Alberta a récemment adopté une législation rendant la couverture de la Commission des accidents de travail obligatoire sur toutes les fermes et les ranchs de l'Alberta, ce qui devrait avoir un impact positif sur les travailleurs agricoles, y compris les travailleurs migrants.

Les principales recommandations pour l'Alberta sont :

1. Continuer de financer les organisations non gouvernementales afin d'offrir des services d'établissement à tous les travailleurs migrants quel que soit le programme ou le niveau de compétence, ajoutant la formation linguistique aux services offerts aux travailleurs migrants.
2. Accroître le financement consacré à l'application des dispositions de la Fair Trading Act en ce qui concerne les agences d'emploi, et de la législation sur les normes d'emploi.
3. Améliorer les possibilités de résidence permanente pour les travailleurs migrants peu qualifiés.
4. Assurer provisoirement les soins de santé par l'intermédiaire des Services de santé de l'Alberta pour les travailleurs migrants temporairement sans statut en raison de l'expiration d'un permis de travail.

### Une remarque sur la terminologie

Aux fins de cette étude, « les travailleurs migrants » désignent les participants au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), qui comprend le Programme des aides familiaux, ou au Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS). Nous employons le terme « TET » (travailleurs étrangers temporaires) pour désigner les participants du PTET (incluant les aides familiales, à moins qu'on n'en fasse expressément mention). Dans le sondage le terme « TET » englobait tous les travailleurs des volets peu ou semi-qualifiés, de sorte que les répondants ont utilisé ce terme dans leurs réponses. Lors de la rédaction des rapports, on a jugé que le terme « travailleur migrant » est plus précis et plus inclusif. Les travailleurs au niveau de compétences et salaire supérieurs qui participent au Programme de mobilité internationale (qui faisait auparavant partie du Programme des travailleurs étrangers temporaires) ne sont pas inclus dans cette étude.

